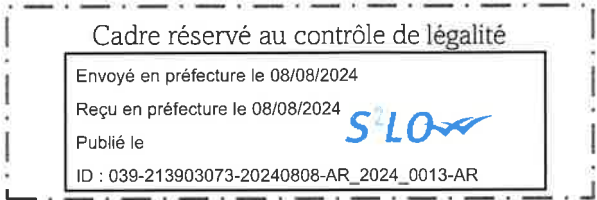




ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
RUE DES CYCLAMENS LA POSE DE POTEAUX POUR
LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE



Le Maire de la Commune de MAISOD,

- **VU** la demande en date du 07 août 2024 par laquelle M LAPOSTA EZO, Chargé de projet pour l'entreprise RESONANCE, demeurant à 872 Montée de Bel Air., demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public : pose de 5 appuis bois pour le déploiement de la fibre rue des Cyclamens ;
- **VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- **VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;
- **VU** le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1;
- **VU** le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;
- **VU** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12
- **VU** le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8 partie - signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

À compter du 26 août 2024 et ce pour une durée de 60 jours calendaire, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande et à entreprendre les travaux :
Pour la pose de quatre appuis bois de 8 m et un appui bois de 10 m (support pour la fibre optique) sur la rue des cyclamens.

ARTICLE 2 :

Le bénéficiaire devra signaler son chantier

ARTICLE 3 :

Le bénéficiaire informera le signataire du présent arrêté ou son représentant le jour même avant le début des travaux afin de procéder à la vérification de l'implantation.

ARTICLE 4 :

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et en peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

ARTICLE 5 :

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non-renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

ARTICLE 6 :

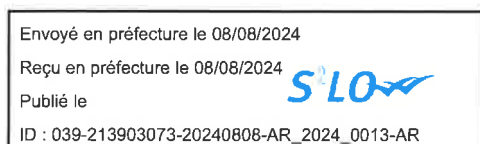
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de MAISOD.

ARTICLE 7 :

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à MAISOD,
Le 08 / 08 / 2024

Michel BLASER,
Maire



SCHEMA D'IMPLANTATION

N° Appui : FO40/39307

Type : Bois Simple

Hauteur : 9m

Adresse : Rue des Cyclamens, 39260 MAISOD



SCHEMA D'IMPLANTATION

N° Appui : FO42/39307

Type : Bois Simple

Hauteur : 8m

Adresse : Rue des Cyclamens, 39260 MAISOD



[Handwritten signature]

SCHEMA D'IMPLANTATION

N° Appui : FO43/39307

Type : Bois Simple

Hauteur : 8m

Adresse : Rue des Cyclamens, 39260 MAISOD



SCHEMA D'IMPLANTATION

N° Appui : FO44/39307

Type : Bois Simple

Hauteur : 8m

Adresse : Rue des Cyclamens, 39260 MAISOD



SCHEMA D'IMPLANTATION

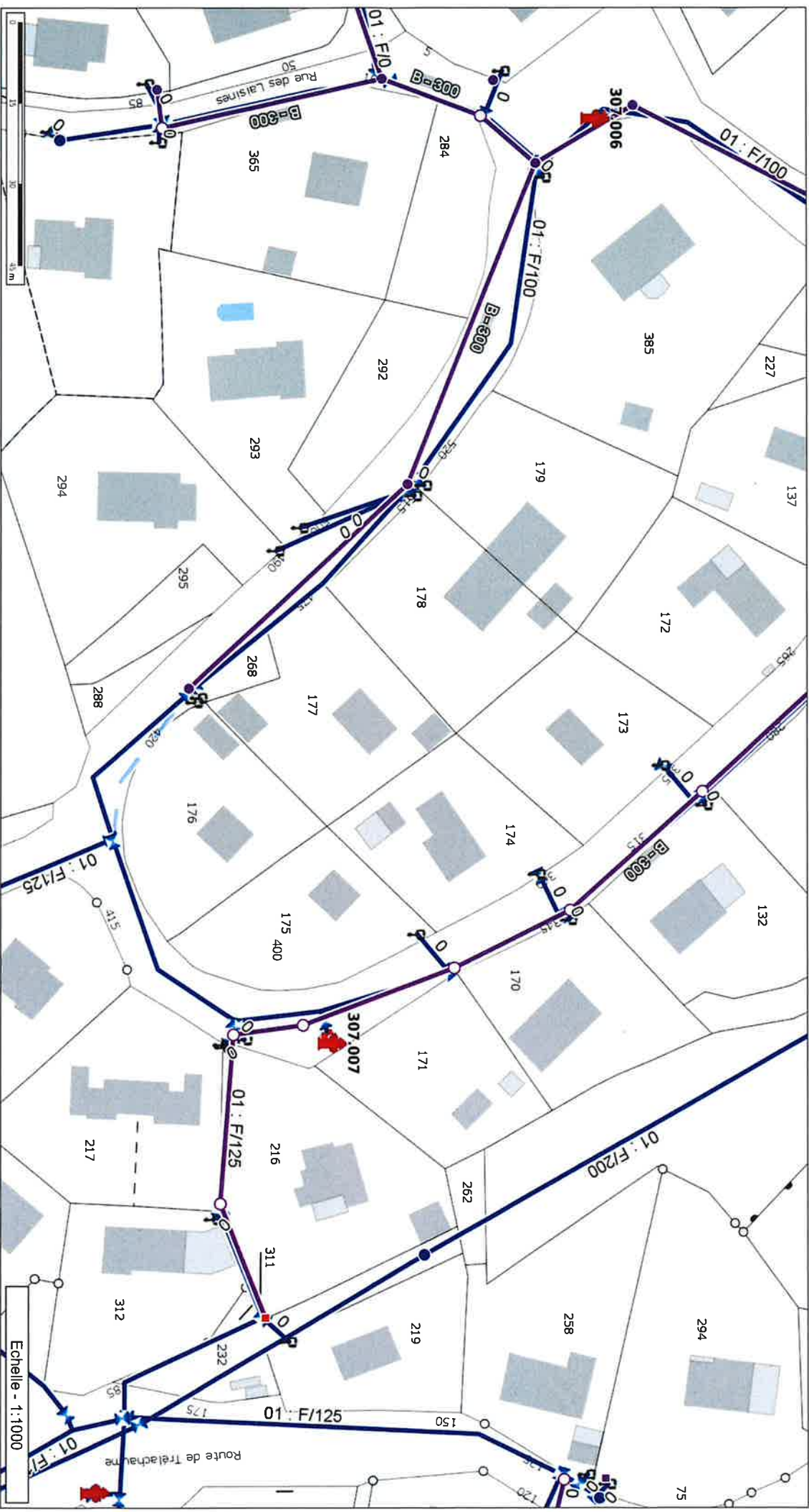
N° Appui : FO45/39307

Type : Bois Simple

Hauteur : 9m

Adresse : Rue des Laisines, 39260 MAISOD





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

